

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 31
Procurations : 5

L'an deux mille treize
le quinze mai

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

22 MAI 2013

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 06/05/2013

Affichage en date du : 06/05/2013

Publication de la présente en date du :

21 MAI 2013

Réception en préfecture : **17 MAI 2013**

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie Anne CAMBON-BONAVITA qui a donné procuration à M. Antoine BEUGNARD, Mme Virginie GOURVENNEC à M. Jean-Yves RICHARD, M. Francis THERY à M. Francis MESCOFF, Mme Gaële MALGORN à Mme Myriam LE LEZ, Mme Françoise SAOUDI à M. Jacques LE BRIS, Mme Chantal SIMON-GUILLOU, M. Yves PAGES.

N° 2013-05-01

Secrétaire de Séance : M. Jean QUER

Objet : Dénomination d'un équipement public - Approbation.

Rapporteur : Gisèle KERDRAON

La nouvelle école de musique et le nouvel espace jeunes qui sont en cours d'aménagement dans l'ancien centre social de Kerallan seront bientôt livrés. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin du 1^{er} semestre et le déménagement pour les vacances d'été.

Comme prévu, ce nouvel équipement comprendra :

- pour l'école de musique : cinq salles de répétition pour cours individuels, quatre salles de répétition collectives, une grande salle de répétition pour l'orchestre, une salle des professeurs.
- Pour l'espace jeunesse : trois salles d'accueil et d'activité.

Afin de lui donner une identité propre et remarquable, et compte tenu de l'histoire locale et de la nature de l'activité qui se pratiquera, il est proposé de dénommer cet équipement « La batterie ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination « la Batterie », pour l'équipement public qui regroupe la nouvelle école de musique et le nouvel espace jeunes.
- **AUTORISE** monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20130515-delib2013-05-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2013
Publication : 17/05/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Pour extrait conforme,
Plouzané, le 16 mai 2013

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE

